

ENLEVÉES PAR LEUR MÈRE À SION EN JUILLET 2009

Les deux fillettes toujours introuvables

GILLES BERREAU

«Cela fait depuis juillet de l'an dernier que je n'ai pas vu mes deux filles, enlevées par mon ex-épouse.» Emmenées illégalement à l'étranger en juillet 2009, les filles de Mike Roux ne sont pas près de revenir en Suisse. Elles n'ont même pas été localisées!

Leur papa attend toujours des nouvelles de la justice suisse après la disparition de ses deux enfants du domicile sédunois de la maman. Agées de 2 et 6 ans au moment des faits, les fillettes ont été emmenées à l'étranger après que leur maman, d'origine brésilienne, s'est fait retirer la garde de sa progéniture.

Recherches à la traîne. Officiellement, les recherches dirigées vers le Brésil et le Portugal continuent, mais le dossier traîne en longueur. Une réunion a déjà eu lieu entre les autorités d'un des pays et la Suisse, mais selon le papa notre justice devrait faire avancer les choses.

«La piste des enfants nous a menés jusqu'à Milan. Le juge valaisan chargé du dossier ne se donne pas les moyens de remonter une piste pourtant facile qui permettrait de situer les enfants. On nous répond que le dossier est en

main d'Interpol, mais il ne faut pas rêver. Si nous ne bougeons pas depuis ici, le dossier risque fort de s'enliser.»

Sac de nœuds. Au Tribunal d'instruction pénale à Sion, le juge Jean-Nicolas Délez avoue que ce dossier est un «sac de nœuds» et que la collaboration avec l'étranger est difficile. C'est l'an dernier que la justice a été activée. A Sion, l'Office pour la protection de l'enfant est en contact avec la section «enlèvements internationaux d'enfants» de l'Office fédéral de la justice et de la police.

Mais plus le temps passe, plus une extradition des enfants vers la Suisse va se compliquer. *«Heureusement, j'ai la chance qu'un mandat d'arrêt international ait été délivré contre mon ex-femme»,* estime le papa.

Garde retirée à la mère. En septembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois a retiré provisoirement la garde des deux enfants à leur mère et confié ces derniers à l'Office pour la protection de l'enfant à Sion. C'est la justice vaudoise qui est intervenue en premier car le couple vivait à Bex avant de se séparer. *«La maman a emporté nos enfants de me voir*



L'été dernier, le papa avait placardé cet avis de recherche à travers le Valais.

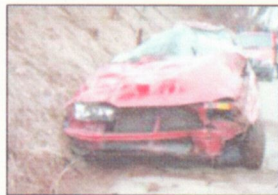
LE NOUVELLISTE

Je ne pouvais même pas leur parler au téléphone. Elle s'est soustraite à plusieurs reprises à des rendez-vous avec le Service de protection de l'enfant. Elle s'est enjointe avec les enfants pour ne pas avoir à se sou-

mettre à la décision de l'autorité judiciaire. Ma plus grande fille va bientôt fêter son anniversaire sans voir ni entendre son papa, comme ce fut déjà le cas pour sa petite sœur.»

HÉRÉMENCE

Accident mortel de circulation



Le véhicule après le drame. PHOTO CANTONALE

Un enseignant à la retraite de 62 ans a perdu la vie hier après-midi dans un accident de circulation.

Le drame s'est produit vers 16 heures. L'automobiliste circulait seul sur la route des Masses, des Colons en direction d'Hérémente. Parvenu au lieu-dit Goza, le véhicule quitta la chaussée pour une raison indéterminée. Il dévala alors une petite pente sur une distance de 150 mètres environ, avant de finir sa course contre des arbres. Malgré les soins prodigués sur place par les sauveteurs, le malheureux est décédé sur les lieux de l'accident.

Un hélicoptère d'Air-Glaciers et de la Maison du sauvetage, une ambulance, une vingtaine de pompiers et plusieurs agents de la police cantonale ont été engagés dans l'opération. C/MC